

ELECTIONS 2025 : COMMENT VOTER ?

A partir du jeudi 6 novembre

Réception de mon **identifiant** par **courrier postal** à mon domicile

Code alphanumérique transmis sur la **boîte mail professionnelle** (nom.prénom@totalenergies.fr)

En cas de perte, de non-réception des identifiants ou du code alphanumérique => Contactez les élus de la CGT.

Sélection du bulletin **LISTE CGT 2 votes à effectuer (titulaires et suppléants) – Entrer son mot de passe pour valider le vote**

Validation définitive et réception d'un accusé de réception du vote (2 votes)

Vote physique - bulletin papier à l'urne à l'espace cocktail de la Tour Coupole (entre congrès A et B)

Vote électronique du 18 novembre 9h00 au 1er décembre 16h00

Le mardi 2 décembre de 8h30 à 15h

C'est au premier tour des élections du CSE que se mesure la représentativité syndicale !

**Voter CGT-UGICT ,
C'est plus de voix, plus de poids,
plus de droits !**

ACTU

LES VOTES SONT OUVERTS !

Les élections des représentants du personnel au Comité Social et Economique (CSE) de l'entreprise vont débiter par le vote électronique.

Vous avez dû ou allez recevoir votre identifiant de vote par courrier à votre domicile. L'espace de vote est accessible à l'adresse <https://agsh.neovote.com/>

Attention : en plus de votre identifiant, il faudra vous munir des 5 derniers caractères de l'IBAN (compte bancaire) enregistré pour le versement de votre paie (pour les expats aux USA l'équivalent de l'IBAN). Votre IBAN est également accessible sur PH7.

Un sms ou un courriel vous sera envoyé (au numéro ou à l'adresse de votre choix) pour confirmer votre identification.

Vous pourrez voter depuis n'importe quel ordinateur, chez vous ou à votre poste de travail (astuce : photographiez les codes avec votre téléphone pour les avoir sur vous en cas d'oubli).

Si vous n'avez pas reçu vos codes ou si vous les avez perdus, vous pouvez contacter support en ligne : <https://agsh.neovote.com/support> ou le numéro vert : 0.805.69.56.62

Le vote est ouvert

**du Mardi 18 novembre à 09h00
jusqu'au Lundi 1 décembre à 16h00**

Vote à l'urne uniquement le
Mardi 2 décembre 8h30/15h



PLUS DE VOIX,
PLUS DE POIDS...
ET PLUS DE DROITS !

Vous allez élire les représentants du personnel au **Comité Social et Economique (CSE)** de votre établissement, celles et ceux qui vont porter votre voix auprès de la Direction locale et de votre Comité d'Entreprise.

Vos votes vont également peser pour composer le **CSE Central AGSH** qui regroupe les élus locaux les mieux représentés issus des 4 CSE de PARIS – PAU - TRTG et CRES et au niveau du **Socle Social Commun** où se négocient tous les accords d'entreprise.

RDV AUX URNES !

du 18/11 au 1/12



vote
électronique



le 02/12

vote papier
seulement à
Coupole